Les lourds défis à relever de la "justice verte"

Maquis de lois, ferries pollueurs, plastiques en abondance, faibles sanctions : inventaire

Une nouvelle justice est en train de naître. C'est encore un enfant en bas âge qui fait ses gammes et apprend à marcher. On pourrait l'appeler la "justice verte". Çà et là dans les palais de justice, des magistrats se spécialisent. La catastrophe de l'Erika a été l'un des déclencheurs en décembre 1999.

La notion de "*préjudice écologique*" s'est fait jour en septembre 2012. Et pour la première fois, la loi du 8 août 2016 a instauré dans le Code civil une action en réparation de ce préjudice écologique, que l'on définit comme "*une atteinte non négligeable aux éléments des écosystèmes*". Derrière cette notion, on trouve évidemment des intérêts collectifs et transgénérationnels. "*Le prix du cormoran n'a pas de prix. S'il faut le réintroduire, il y aura des coûts de réintégration*", aime à dire Marie-Pierre Camproux-Duffrene, professeur des universités à Strasbourg et responsable du Master droit et environnement, qui cite volontiers l'exemple de l'ourse Cannelle, le dernier ours des Pyrénées, abattu en 2004. "*Avec un dommage irréversible, l'indemnisation n'a pas de sens. D'où l'idée de réintroduire des ours de Slovénie quand une espèce a été supprimée*".

Les ferries qui tournent inlassablement à quai sont une des sources majeures de pollution en mer Méditerranée. / PHOTO ARCHIVES

Un droit aux allures de "mille-feuilles indigeste"

Il reste à mettre en œuvre ce préjudice et le défi est loin d'être relevé. Quel est le coût écologique de 600 tonnes d'hydrocarbures répandues sur des côtes ? Les divergences de législations ne facilitent pas la tâche. "*Comment tous nos juges et procureurs vont s'y retrouver dans ce maquis de situations géopolitiques, biologiques, juridiques, scientifiques*", interroge Jean-Philippe Rivaud, procureur de Limoges et vice-président du réseau des procureurs européens pour l'environnement. Le colloque qui s'est réuni les 4 et 5 juillet à Toulon sur la protection de l'environnement en Méditerranée a permis de jeter les bases de l'essentiel. Pourquoi ? Parce qu'à ce jour, le droit de l'environnement est un mille-feuilles indigeste avec quelque 2 000 incriminations, dont à peine une centaine sont poursuivies. Chance inouïe: François de Rugy, alors ministre de la Transition écologique, et Nicole Belloubet, garde des Sceaux ont fait le déplacement. "*Il faut faire comprendre aux politiques que ce maquis doit être allégé. Nous parlons mais nous avons du mal à mettre les choses en ordre de marche*", martèle M. Rivaud. "*Il y a beaucoup de maquis mais nous sommes résistants*", badine-t-il...

De Porquerolles à Marseille

Pour Olivier Leurent, directeur de l'École nationale de la magistrature (ENM) et tête de pont de la formation des magistrats de France, "*il y a urgence à agir, à protéger notre planète*". La canicule récente est venue conforter sa détermination sur le sujet. Il cite notamment la pollution aux plastiques. À Porquerolles, île de rêve, on a fait expertiser le sable et observé "*de fortes teneurs en microbies de plastique*", relève l'ancien ministre François de Rugy. "*Notre objectif, c'est zéro plastique rejeté en mer à l'horizon 2025*", précise-t-il. Des progrès ont été réalisés. "*Les pollutions liées aux marées noires de pétroliers n'existent plus. Elles sont heureusement plus localisées et plus faibles en volume*", note volontiers François de Rugy. Le tribunal de grande instance de Marseille a prononcé récemment une condamnation à 100 000 € d'amende contre un navire convaincu de pollution atmosphérique, dont 80 000 € à la charge de l'armateur. L'affaire sera rejugée en appel le 4 septembre. La justice marseillaise a aussi infligé des peines sérieuses à des braconniers. "*La mer Méditerranée est un espace fermé, un espace sous pression*", observe le ministre.

> Il faut "plus de coordination et plus d'harmonisation", selon le préfet maritime.

"La pollution n'a pas de frontières"

Pour le préfet maritime de Méditerranée, Charles-Henri de la Faverie du Ché, il faut aller vers "*plus de coordination et plus d'harmonisation*", "*bâtir ensemble des sanctions pédagogiques et plus dissuasives*". "*Si on agit en France mais pas en Italie, en Espagne ou au Maroc, on ne fera que déplacer les problèmes d'un pays à l'autre*". "*La pollution n'a pas de frontières*", aime à résumer le procureur général d'Aix, Robert Gelli. "*La menace est grande, la tâche est immense, l'attente est forte*", insiste le magistrat. Parmi les priorités fixées au terme du colloque, la lutte contre les espèces envahissantes, le renforcement des contrôles et des sanctions, la facilitation de la collecte de la preuve, la taxation des carburants des navires pour financer la transition écologique, le filtrage des émissions des navires ou encore la baisse de la vitesse de navigation. Preuve s'il en est, et pour parodier André Malraux, que le XXIe siècle sera écologique ou ne sera pas.

Denis TROSSERO